

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012





Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** **BONANZA**
 - **Code du produit:** 0184BONAN00
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Emploi de la substance / de la préparation:** Fongicide
 - **Composition:**
Prochloraze 300 g/l
Tétraconazole 66,7 g/l
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur/distributeur:**
PHYTEUROP
53, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél : 01 47 59 77 00
Fax : 01 47 37 54 52
 - **Service chargé des renseignements:**
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@phyteurop.fr
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59
- CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
 - LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
 - MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
-  **Xn; Nocif**
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
-  **Xi; Irritant**
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
-  **Xi; Sensibilisant**
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
-  **N; Dangereux pour l'environnement**
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
A des effets narcotisants.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 1)

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvant aromatique lourd ND

Prochloraze

· Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

23 Ne pas respirer l'aérosol.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37 Porter des gants appropriés.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

· Composants dangereux:

CAS: 67747-09-5

EINECS: 266-994-5

Prochloraze

29,43%

Xn R22; N R50/53

Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 2)

CAS: 112281-77-3 ELINCS: 407-760-6	Tétraconazole ☒ Xn R20/22; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	6,75%
EINECS: 265-198-5 Reg.nr.: 01-2119463583-34	Solvant aromatique lourd ND ☒ Xn R65; ☒ N R51/53 R66-67 ☠ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ STOT SE 3, H336	>50%
	Emulgateur ☒ Xi R37/38-41; ☒ N R51/53 R10-67 ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335+H336	≤ 5 %
	Emulgateur ☒ Xn R22; ☒ Xi R36/38 R52/53 ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≤ 5 %

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Fluorure d'hydrogène (HF)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 3)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 4)

· Protection des mains:


Gants en néoprène

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Jaune-brun
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH (50 g/l) à 20°C:	5,5-7,5
--	---------

· Changement d'état

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair:	65°C
--------------------------	------

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

· Température d'inflammation:	500°C
--------------------------------------	-------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
--	----------------

· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------------	--

· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion:

· Inférieure:	0,8 Vol %
· Supérieure:	8,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C:	2 hPa
-------------------------------------	-------

· Densité à 20°C:	1,035 g/cm ³
--------------------------	-------------------------

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
--------------------------------	----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Emulsionnable
--	---------------

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 5)

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 4000 mg/kg (rat)

Solvant aromatique lourd ND

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

67747-09-5 Prochloraze

Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,16 mg/l (rat)

112281-77-3 Tétraconazole

Oral	LD50	1248 mg/kg (rat mâle)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3,66 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 6)

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Solvant aromatique lourd ND

Oral	EC50	1-10 mg/l (algues)
	LC50/96h	1-10 mg/l (poisson)

67747-09-5 Prochloraze

Oral	EC50/72h	0,1 mg/l (selenastrum capricornutum)
	LC50/48h	4,3 mg/l (daphnia)
	LC50/96h	1,5 mg/l (truite arc-en-ciel)

112281-77-3 Tétraconazole

Oral	LC50/48h	3 mg/l (daphnia)
	LC50/96h	4,8 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

· Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Prochloraze, Tétraconazole)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · IATA 	<p><i>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prochloraz, Tetraconazole), MARINE POLLUTANT</i></p> <p><i>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prochloraz, Tetraconazole)</i></p>
--	---

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<p>9 Matières et objets dangereux divers.</p> <p>9</p>
---	--

· **IMDG, IATA**



<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>9 Miscellaneous dangerous substances and articles.</p> <p>9</p>
--	--

· **14.4 Groupe d'emballage**

<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA 	<p>III</p>
--	------------

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

· **Marquage spécial (ADR):**

· **Marquage spécial (IATA):**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Prochloraze, Tétraconazole

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:**

· **No EMS:**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

90

F-A,S-F

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Code de restriction en tunnels**

E

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Maladies professionnelles**

Tableau 4bis : Affections professionnelles provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques

· **Rubrique ICPE n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement**

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2012

Numéro de version 4

Révision: 03.12.2012

Nom du produit: BONANZA

(suite de la page 8)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr

· **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produits classés	délai de ré-entrée
Cultures à l'extérieur de locaux	Min. 6h
Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux	Min. 8h
Produits classés R36, R41, R38, R34, R35	Min. 24h
Produits classés R42, R43	Min. 48h

· **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

· **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR